
Sur la liberté d'expression des militaires : l'affaire du colonel Legrier

Par François-Philippe Galvane

16 Mars 2019

I – Les Faits.

1-1 – En Février 2019, la Revue de Défense Nationale (RDN) n° 817 aux pages 65-71, a publié un article du colonel François-Régis Legrier **(1)** : « La bataille d'Hajin : victoire tactique, défaite stratégique ? » **(2)**. Le colonel Legrier est le chef de corps du 68° régiment d'artillerie d'Afrique et a été le commandant de la Task Force Wagram au levant d'octobre 2018 à février 2019.

La publication de cet article a été mal perçue par le cabinet de la ministre des armées qui a obtenu le retrait de celui-ci du site de la revue, en même temps que des sanctions étaient annoncées **(3)**.

1-2 – Dès le 15 Février 2019 le colonel Michel Goya sur son site « la voie de l'épée », après avoir ironiquement remercié le cabinet de madame la ministre des Armées d'avoir attiré son attention sur cet excellent article en voulant s'en prendre à son auteur, a pris énergiquement la défense de celui-ci **(4)**.

Le 16 Février 2019, cet article n'étant plus disponible, sauf pour les abonnés, le général Dominique Delawarde l'a repris sur son site **(5)**.

Lé 27 Février 2019, dans Le Monde, le colonel Michel Goya est revenu sur le fond de cette affaire **(6)**. Il rappelle « que la nécessité d'une autorisation préalable de publier a été supprimée depuis longtemps pour les militaires. Il appartient aux comités de rédaction de juger de la qualité de l'article, de sa conformité avec le devoir de réserve (ce qui est le cas ici) et du bon moment de sa publication (ce qui n'était pas forcément le cas ici, mais c'est une toute autre question). A partir du moment où il est publié, un article écrit par un militaire doit être intouchable. Il peut faire l'objet d'une réponse, il peut initier un débat mais il ne peut être amendé. (...) c'est comme cela que l'on évolue vraiment et qu'on développe des idées neuves avec une dose de critique pour l'action, qui n'exclut en rien la discipline dans l'action. ».

1-3 – Le général rédacteur en chef de la RDN a indiqué « avoir manqué de discernement » **(7)** Certes, mais pas pour avoir publié cet article ! Il l'a lu et il l'a trouvé suffisamment pertinent pour être publié ! Par contre ce qui pouvait poser problème, c'est le tempo de la publication, déjà relevé par Michel Goya. Ce que la hiérarchie reproche au colonel Legrier, c'est d'abord « de s'être exprimé sans attendre son retour en France – le premier 'retour d'expérience' (RETEX) que doit un chef de corps l'est auprès de ses généraux, par le traditionnel 'compte rendu de fin de mission', confidentiel » **(8)**. C'était donc au rédacteur en chef de la RDN, dans le cadre de l'exercice de son discernement, d'expliquer à son jeune camarade qu'il fallait attendre un à deux mois pour la publication de son excellent article, le temps que toutes les procédures de RETEX soient réalisées.

1-4 – En Janvier 2018, le chef d'état-major des armées François Lecointre s'adressant aux militaires à l'occasion de la parution d'un livre sur le soldat, leur disait : « Ecrivez ! », s'élevant contre le « mutisme militaire » dans lequel les armées s'étaient « enfermées » **(9)**. Le 6 Mars 2019, sur son blog, Jean-Dominique Merchet annonce que le colonel Legrier n'aura qu'une sanction légère qui devrait être sans conséquence sur la suite de sa carrière **(10)**.

Cela montre que le CEMA s'est conduit en chef cohérent.

Comme l'indique Jean-Dominique Merchet **(11)**, le retrait de l'article du site de le RDN a suscité de nombreuses réactions (Michel Goya disait que cet article est devenu à ce jour le plus lu de l'histoire de la revue), y compris à l'étranger (bonjour la crédibilité de la France !), et provoqué l'exact inverse de l'effet final recherché !

L'incident est clos et c'est une bonne chose, en espérant que ses suite seront fécondes pour la continuation de la réflexion et du débat chez les militaires, et non stériles par le verrouillage, la censure et les épurations de certains civils au ministère de la défense (nous allons y revenir).

II – Commentaires.

2-1- On constate, surtout depuis 2012, que de nombreux civils au ministère de la défense, dans le cadre de certains réseaux, exercent une influence délétère, notamment par censures et épurations dans l'institution militaire.

. Censure par exemple, en fermant l'accès à un certain site d'information africaniste pour tous les ordinateurs mindef, tant ceux des administrations, que des Ecoles ou des Corps de troupe, particulièrement ceux des unités déployées en opérations extérieures.

. Eputation, notamment dans l'enseignement militaire.

2-2- Cette affaire Legrier a pris des proportions démesurées dont on peine à comprendre la rationalité.

Mais la lecture de Jean-Dominique Merchet, « généralement bien informé » comme on dit dans la presse, nous livre une clé d'interprétation.

Déjà le 15 Février 2019, dans son article de présentation de l'affaire **(12)**, il indiquait que « l'auteur critiquait l'approche américaine de cette guerre », et que « s'en prendre ainsi au grand allié américain ne passait visiblement pas à Paris ».

Et le 6 Mars 2019 **(13)**, il expliquait la « sur-réaction du niveau politique » par la crainte « d'une réaction négative des Américains à la veille de la conférence de Munich ».

Ce sont donc les réseaux atlantistes qui, en bons vassaux ne voulant pas déplaire à leur maître états-unien, ont ainsi fait de l'excès de zèle !

Au moment où étaient publiés plusieurs livres sur la guerre économique menée par les Etats-Unis contre la France (et l'Europe) **(14)**. Et dans cette guerre, les Etats-Unis détournent le droit et la morale pour les utiliser comme des armes politico-économique et leur permettre de déstabiliser nos plus grandes sociétés, de les piller (plus de 14 milliards de dollars d'amendes indues), ou de les voler (Alstom).

Non, vraiment, ces réseaux atlantistes ne sont pas raisonnables...pour le dire poliment.

NOTES

1) – Auteur du livre « Si tu veux la paix, prépare la guerre » (Essai sur la guerre juste) Editions Via Romana 2018 et qui a fait l'objet d'une excellente recension dans ...la RDN n°817 Février 2019 p124-125 soit le même numéro qui a publié son article.

2) – Nous ne traiterons pas ici les analyses développées dans ce texte. Celles ci sont une critique de la conception état-unienne de la conduite de la guerre contre l’Etat islamique, avec zéro mort pour ses soldats, impliquant un maximum de morts chez les civils censés être libérés et un champs de ruines source de germes pour la continuation de la guerre terroriste des islamistes. La France, comme alliée dans cette coalition, mais allié faible par ses apports limités, devant s’aligner sur cette stratégie.

Présenter ces analyses pourrait être l’objet d’un autre texte. Mais dans cet article il ne s’agira que du principe de la liberté d’expression des militaires dans les débats portant sur les problèmes de défense, de stratégie, de tactique et d’emploi des forces armées.

3) – lemonde.fr 15 Février 2019 « Un colonel français risque des sanctions pour avoir critiqué la stratégie de la coalition en Syrie »

4) – lavoiedelepee.blogspot.com 15 Février 2019 « La bataille d’Hajin : victoire tactique, défaite stratégique ? Un article remarquable du colonel Legrier » par Michel Goya.

5) – reseauinternational.net 16 Février 2019 « La victoire d’Hajin : victoire tactique, défaite stratégique ? », avec une présentation du général Dominique Delawarde.

6) – Le Monde 27 Février 2019, p27 « L’armée doit débattre pour être forte » par Michel Goya.

7) – lemonde.fr 15 Février 2019 art. cité

8) – idem

9) – lopinion.fr 19 Janvier 2018 « Le chef d’état-major des armées, François Lecointre, s’élève contre le mutisme militaire » par Jean-Dominique Merchet.

10) – lopinion.fr/blog/secret-defense/ 6 Mars 2019 « RDN : le colonel Legrier n’aura qu’une sanction légère » par Jean-Dominique Merchet.

11) – idem

12) - lopinion.fr/blog/secret-defense/ 15 Février 2019 « Opération Chammal : l’article du colonel Legrier passe mal à Paris » par Jean-Dominique Merchet.

13) – article du 6 Mars 2019 cité

14) – Frédéric Pierucci (avec Matthieu Aron) « Le piège américain » (l’otage de la plus grande entreprise de déstabilisation économique témoigne) Editions JC Lattès . Paru le 16 Janvier 2019. (sur l’affaire Alstom).

- Ali Laïdi « Le droit, nouvelle arme de guerre économique » (Comment les Etats-Unis déstabilisent les entreprises européennes). Editions Acte Sud. Paru le 20 Février 2019.

Source : <http://francoisgalvane.lescigales.org>
